

**CONFERENCE SYNDICALE AFRICAINE  
SUR LE TRAVAIL ET L'ENVIRONNEMENT  
Johannesburg, Afrique du Sud, le 28 et 29 Juillet, 2006**

**Groupe du travail IV**

**TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT :  
RENDRE LES ENTREPRISES RESPONSABLES  
ET TRANSPARENTES**

Au cours des dernières décennies, le rôle de l'entreprise privée, et des multinationales en particulier, a fait l'objet d'une grande attention, surtout pour ce qui est de leur responsabilité dans toute une série de matières relatives au développement durable, comme la protection environnemental, la santé professionnelle et publique, le VIH/SIDA et la participation des travailleurs dans les lieux de travail et leurs communautés.

En Afrique, ceci est défini par les politiques gouvernementales cherchant à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les raisons à cela peuvent différer mais nous pourrions les résumer comme étant : palier le manque de ressources comme le capital, l'entrepreneuriat ; l'accès aux marchés étrangers ; les techniques managériales efficaces ; le transfert des technologies et l'innovation ; la création d'emploi. Ces bénéfices des IDE pour les pays africains sont difficiles à évaluer mais ils varient de secteur en secteur, dépendant des capacités des travailleurs, de la taille des entreprises, et du niveau de compétitivité des industries nationales.

Dans une étude pilote de l'Observatoire Social Africain, il était écrit que "(...) une analyse détaillée des principales raisons d'attirer les IDE, la création d'emploi et la formation de capital, n'ont pas eu les effets attendus: (...) i.e. en ce qui concerne la création d'emplois, les expériences internationales montrent que les IDE sont rarement accompagnés d'une création substantielle d'emplois, et, parfois, ils peuvent même causer des pertes. Un autre problème est le type d'emploi créé. En Namibie, par exemple, le gouvernement affirme que les programmes des Zones de Production pour l'Exportation (ZPE) créent des emplois et réduisent le taux de chômage. Cependant, les emplois créés se caractérisent par des pauvres et dangereuses conditions de travail, avec des très bas salaires. La plupart des salariés souffrent l'instabilité dans leur poste et des petits espoirs d'améliorer leur qualité de vie. Il est donc important d'examiner la quantité et la qualité des emplois créés."<sup>1</sup>

Dans des nombreuses situations, les entreprises multinationales renforcent des structures économiques duales et exacerbent les inégalités. Elles ont tendance à promouvoir les intérêts d'un petit nombre des managers d'entreprise locaux et un certain nombre de travailleurs du secteur le plus moderne relativement bien payé contre les intérêts du reste de la population, en creusant les écarts de salaires. Ils tendent à déséquilibrer les rapports entre les opportunités économiques de la campagne vis-à-vis de la ville en s'installant sur des sites urbains et contribuant aux migrations rurales-urbaines.

Les multinationales utilisent leur pouvoir économique pour influencer les politiques gouvernementales dans des directions qui généralement ne favorisent pas le développement. Elles sont capables de soutirer des concessions économiques et politiques dans la forme des protections excessives, détaxes, crédits à l'investissement ou des services bon marché pour les sites de l'entreprise. En conséquence, les profits des multinationales peuvent excéder les bénéfices qu'elle apporte à la société.

Un environnement non-régulé apparaît comme condition pour l'investissement. Ceci permet des comportements sociaux et environnementalement irresponsables et insoutenables.

---

<sup>1</sup> <http://www.alrn.org/images/upload/socialobs.pdf>

De plus, les gouvernements des pays où les multinationales siègent ont conditionné leur aide internationale et leur assistance financière pour servir les intérêts des corporations dans les pays en développement, maintes fois minant les intérêts des syndicats et de la société civile concernant le travail, l'environnement et d'autres préoccupations sociales. La propagation des Zones de Production pour l'Exportation (ZPE), combinés avec l'improbable implémentation par les compagnies de leurs compromis volontaires dans les pays en développement, affaiblie toute action syndicale cherchant l'amélioration de l'environnement et des conditions de travail.

La faiblesse de la régulation publique laisse un espace ouvert pour la privatisation de la régulation par les biais des pratiques volontaires. Les actions syndicales en Afrique se confrontent à un double objectif : tout d'abord, réclamer aux gouvernements un renforcement des cadres de régulation pour l'investissement privé, incluant les Zones de Production pour l'Exportation, pour assurer leur durabilité social et environnemental; et ensuite, assurer que les approches volontaires de responsabilité de l'entreprise ne minent pas le premier objectif et ouvrent des espaces pour l'action syndicale sur l'environnement et les questions sociales.

Acceptant le défi de la responsabilité et la transparence des entreprises, les syndicats doivent rester fermes dans leur position priorisant les régimes des relations industrielles nationaux pour mettre en place des standards claires et des procédures de transparence qui se reflètent dans la loi et dans les faits. Nous reconnaissons aussi le besoin d'actualiser et améliorer ces processus démocratiques et améliorer la protection environnementale et sociale. Plus important, les syndicats devraient appeler les parties à « pratiquer ceux qu'ils déclament ». Dans ce contexte, le terme de responsabilité sociale décrit une forme de responsabilité qui n'appartient pas seulement aux compagnies mais aussi aux gouvernements, aux organisations du secteur publique, syndicats et d'autres parties intéressées. A cet égard, l'Assemblée Syndicale sur le Travail et l'Environnement, qui s'est tenu a Nairobi, en Janvier 2006, accorda:

**Appeler les compagnies**, soient elles grandes, moyennes ou petites, à s'engager dans l'implémentation, la transparence et le partage d'informations fiables et consistants.

**Appeler les gouvernements** à ratifier les instruments internationaux et poursuivre leur implémentation avec des lois et des pratiques d'application, à promouvoir des initiatives tripartites et multipartites, et à demander que les clauses sociales et environnementales soient part des travaux publiques et des processus de appel à licitation.

**Appeler les syndicalistes**, à prendre toutes les opportunités pour promouvoir un approche de principes à la responsabilité social des entreprises. Ils doivent observer les violations aux standards et être préparés à présenter des plaintes aux organisations responsables de l'application de ces instruments (BIT, PNUE, etc.) dans le cas ou il y aurait des violations graves.

### Clés pour l'action syndicale

Concernant la transparence et la responsabilité social et environnementale des entreprises, des actions ciblées sont possibles. La conférence africaine peut explorer des actions telles que :

- **Faire pression pour des provisions obligatoires plus fortes pour la responsabilité sociale pour assurer un niveau commun de base** – Etant donné que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises suppose une forte action et control étatique, nous appelons les gouvernements à pourvoir une législation et une application nécessaires pour assurer que les standards sont appliqués par toutes les entreprises. De même, la capacité de l'état de protéger les travailleurs, les citoyens et l'environnement naturel doit augmenter dans plusieurs pays.
- **Renforcer les capacités des gouvernements et les cadres de réglementation et de régulation** pour réguler et guider les activités des entreprises multinationales, ainsi que pour créer un environnement approprié pour atteindre les objectifs environnementaux, sociaux et du développement durable; inclure la participation dans les Directrices de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et l'implémentation des dix principes du Global Compact des Nations

Unies relatifs au droits des travailleurs, droits de l'homme, protection environnementale et anti-corruption;

- **Renforcer la capacité d'intervention des leaders syndicaux** sur le gouvernement d'entreprise et la responsabilité social et environnementale, faisant ainsi un usage effectif des outils pour la responsabilité des EMN;
- **Fortifier la coopération dans les campagnes** entre les syndicats des pays industrialisés et en développement, en utilisant, par exemple, les Accords Cadre Mondiaux des fédérations Global Unions; et
- **Introduire les préoccupations environnementales, ensemble avec celles de l'emploi et de la santé,** au sein des stratégies syndicales des relations industrielles avec les grandes, moyennes et petites entreprises; etc.